

Pages vertes



La semaine du développement durable 2013 à Aix-sur-Vienne



Plantation au Jardin Médiéval

Pour la quatrième année consécutive, la commune d'Aix-sur-Vienne a participé à la semaine du développement durable, du mercredi 3 avril au samedi 6 avril 2013. Au programme, des animations gratuites et ouvertes à tous autour du développement durable et plus particulièrement autour du thème de la citoyenneté avec l'implication du Conseil Municipal des Jeunes Aixois et du Conseil de Citoyens. L'événement a mobilisé près de 100 personnes, ainsi que les enfants de l'école maternelle Georges-Emmanuel CLANCIER (classes de grandes et moyennes sections).

> **Conférence « Le rôle du jardin dans la société » et visite du Jardin médiéval**, accompagnées de plantations.

> **Petits déjeuners bio équilibrés** pour les moyennes et grandes sections de l'école maternelle.

> **Conférence audiovisuelle Images du Monde « A comme abeille, de la fleur au miel »** de Jean-Philippe VANTIGEM, accompagnée de l'intervention ludique de François TASSIE, apiculteur local.

> **Apéro Citoyen « Le citoyen et sa ville »** avec l'intervention du sociologue Thierry TIBLE.

> **Animations autour du handicap et de l'accessibilité.**

> **Réalisation d'un micro-trottoir « Qu'est ce que la Citoyenneté? »** par le Conseil Municipal des Jeunes Aixois.

> **Expo : « Coxi l'ami du tri » + Fresque du CMJA sur la Citoyenneté.**



Petits déjeuners



Conférence sur les abeilles



Jeunes et accessibilité

Le Conseil de Citoyens... au travail !

Créée en octobre 2012, cette instance participative est composée de 14 aixois désireux de s'impliquer dans la vie de leur ville. Le Conseil de Citoyens se réunit tous les trimestres et les membres se sont organisés en groupes de travail autour de trois thématiques : la valorisation des déchets, la mise en place d'une économie locale durable et la communication et l'information. Dans ce cadre, le Conseil de Citoyens est amené à consulter les aixois et les usagers du territoire pour recueillir leurs avis, leurs besoins, leurs attentes.

Rappelons que le Conseil de Citoyens est un outil de démocratie participative, politiquement neutre, dont la finalité est de susciter l'expression des habitants. C'est un espace d'information, d'échanges et de propositions.

Le CMJA : un premier bilan après seulement quelques mois d'activité

Seulement 6 mois d'existence et déjà on constate une forte implication des 16 jeunes âgés de 9 à 11 ans. Ils ont souhaité s'impliquer autour de plusieurs thématiques : citoyenneté, sécurité routière, environnement, solidarité.

A raison d'une séance de 2h par mois, les jeunes ont ainsi pu mener à bien différents projets :

- création d'une fresque autour de la citoyenneté exposée à l'occasion de la semaine du développement durable.
- réalisation d'un micro-trottoir autour de deux questions « Qu'est ce que la citoyenneté pour vous ? » et « Aimez-vous votre ville ? ».
- participation aux animations et réflexions autour du handicap.
- visite de la nouvelle gendarmerie.
- participation à la journée inter-CMJ : journée d'animation entre les jeunes des Conseils Municipaux de Jeunes de Feytiat, Panazol, St Just-le-Martel et Aix-sur-Vienne, qui a eu lieu le 25 mai dernier.



Fresque CMJA



Visite à la gendarmerie



Participation journée inter-CMJ

Pages vertes

Energie : vers un éclairage public juste et durable

C'est parti ! Depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune mène une expérimentation pour une durée de 7 mois, pendant laquelle l'éclairage public est interrompu de 23h à 6h, pour les secteurs suivants :

- Fargeas – La Gaubertie – Hameau de Fargeas
- Rignac – Pompadour
- Le Buisson
- La Nèple – Jabalie
- Les Rivaux – Puy Némard – La Pagnade
- Les Bos – Puy de Mont – Beautalet
- Las Tauveyras – Chez Taunisson

Rappelons que ce projet a fait l'objet d'une large communication auprès de la population (quatre réunions publiques ont été organisées) et que durant la phase d'expérimentation un registre est ouvert en mairie pour recueillir les remarques éventuelles.

A l'issue des six premiers mois, aucune remarque n'a été formulée ... ce qui nous amène à penser que la philosophie du projet est partagée.

Rendez-vous le lundi **16 septembre prochain à 20h** au centre culturel Jacques Prévert pour en débattre !



Rappel des règles en vigueur relatives aux Zones de Non Traitement (ZNT)

Lorsqu'en 2009 la commune s'est engagée dans une démarche éco-responsable d'entretien des espaces verts publics avec la signature de la charte « Zéro Pesticide », il ne s'agissait pas seulement d'œuvrer vers l'exemplarité des services, mais bien au contraire de mobiliser tous les acteurs du territoire et notamment les habitants.



Nous avons malheureusement constaté que les anciennes pratiques de traitement restent parfois d'actualité.

Notre responsabilité est engagée et c'est la raison pour laquelle un petit rappel de la réglementation nous a paru important, notamment les règles en vigueur relatives aux Zones de Non Traitement (ZNT).

En effet, l'utilisation de produits phytosanitaires est soumise au respect de zone de non traitement par rapport aux milieux aquatiques permanents ou temporaires (cours d'eau, mares, fossés circulants, ...).

La ZNT (Zone de Non Traitement), définie par l'arrêté du 12/09/2006, est une donnée spécifique à chaque produit commercial.

La pulvérisation d'un produit doit être réalisée en respectant la ZNT mentionnée sur l'étiquetage du produit. En l'absence de mention relative aux ZNT sur l'étiquetage, il faudra respecter une largeur minimale de 5 m.

Les largeurs de zones non traitées sont regroupées en 3 classes.

- 5 m : pour les produits ayant une ZNT > ou = à 1 et < 10 m.
- 20 m : pour les produits ayant une ZNT > ou = à 10 et < 30 m.
- 50 m : pour les produits ayant une ZNT > ou = à 30 et < 100 m.

En cas de non respect des conditions d'utilisation du produit, le Code rural (L253.17) prévoit une sanction pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Un fruit pour la récré à l'école maternelle Georges-Emmanuel Clancier

Opération réussie... ! C'est le constat fait à l'école primaire face à l'engouement des enfants lors des distributions des fruits à la récré. Et pour l'école maternelle, l'opération a été lancée le 17 mai dernier. Pour rappel, cette opération, financée à hauteur de 51 % par des fonds européens, permet de distribuer des fruits, issus de l'agriculture biologique, à raison de deux fois par mois. Les enfants sont très sensibles à cette démarche et attendent la distribution avec impatience !

